Politiques du 127^e Agapogil

- 1- Les réunions Castors ont lieu les vendredi soir de 18h45 à 20h30 au Chalet des Loisirs de Saint-Agapit. Les réunions Louveteaux ont lieu les lundi soir de 18h30 à 20h30 au Chalet des Loisirs de Saint-Agapit. Les réunions Éclaireurs ont lieu les mardi soir de 18h30 à 20h30 à la Tanière (rang des pointes).
- 2- L'enfant doit apporter une gourde d'eau à chaque rencontre. Idéalement, il devrait avoir un sac à dos afin de lui permettre d'apporter ce qu'il lui faut pour la réunion et de rapporter à la maison les messages remis par les animateurs. (À vérifier à la maison)
 - **Des pantoufles (différentes grandeurs) sont fournies au local de rencontre pour remplacer les souliers d'intérieurs. Nous évitons ainsi les oublis et les marques sur le plancher!**
- 3- Selon la température, les jeunes doivent être convenablement habillés pour les jeux extérieurs (manteau, pantalon, tuque, mitaines, gants, bottes, etc.). Autant pour les réunions que pour les camps.
- 4- Nul enfant ne doit être contraint de rester dans le groupe s'il ne s'y plaît pas.
- 5- L'uniforme (chemise et foulard) est *obligatoire* pour les réunions et les sorties, sauf avis contraire. *L'enfant le porte fièrement et le respecte en le gardant toujours propre.*
- 6- Après trois (3) absences ou retards injustifiés, l'enfant et ses parents sont tenus de rencontrer l'équipe d'animation.
- 7- Les présences aux camps sont obligatoires (sauf pour raison majeure). Si l'enfant est absent à un camp, il lui sera difficile de pouvoir avancer dans sa progression.
- 8- Il est défendu aux enfants de circuler en forêt ou à l'extérieur sans accompagnement, sauf avis contraire.
- 9- Les animateurs ont la responsabilité des jeunes seulement durant la période d'animation. Souvent, les animateurs ont de la préparation à faire avant l'arrivée des jeunes. Alors SVP arrivez à l'heure prévue.
- 10- Tout problème sérieux de comportement doit être traité en coopération étroite avec un ou les parents et l'équipe d'animation. Après trois (3) avertissements au jeune et à ses parents, nous l'amènerons à réfléchir sur l'opportunité de rester dans le groupe.
 - Étape 1 : 2 Animateurs rencontrent le jeune pour discuter du problème à résoudre
 - Étape 2 : 2 Animateurs rencontrent le jeune avec ses parents
 - Étape 3 : L'animateur responsable et le Chef de Groupe rencontrent le jeune avec ses parents
 - Étape 4 : Le groupe recommande l'expulsion du jeune
- 11- Les frais de camp de fin de semaine, d'automne, d'hiver ou d'été doivent être payés à la date fixée par les animateurs. *Ils ne sont pas remboursables*.
- 12- Tous bris intentionnels causés au Chalet des Loisirs de Saint-Agapit, aux matériels scouts ou aux installations de la Tanière, seront facturés aux parents du jeune.
- 13- Lors d'activités à « la Tanière » (roulotte des scouts 1395 rang des pointes à St-Agapit), les parents doivent venir chercher leur enfant sur le terrain pour plus de sécurité.
- 14- Lors des réunions au Chalet des Loisirs de St-Agapit, le parent doit en tout temps aviser les animateurs du départ de celui-ci.